

La souveraineté du temps donné

Dossier partenaire — l'infrastructure européenne du temps donné, hébergée en France, opérée par un acteur de droit français, hors de portée de toute législation extraterritoriale.

Ce n'est pas d'abord une question de conformité. C'est une question de pouvoir.

De quelles données parle-t-on ? Pas de données de commerce en ligne. De **la carte de la solidarité d'une société** : qui aide qui, qui est présent auprès de qui, qui est isolé, qui est vulnérable, qui dépend de qui.

Le temps donné, l'entraide, le soin des aînés et des familles — agrégés, ce sont les données les plus intimes qui soient : le graphe social de la fragilité et de la générosité d'un territoire. Sous une juridiction étrangère qui peut les réclamer, ce graphe cesse d'être une trace de lien pour devenir un instrument.

On ne confie pas la carte de la vulnérabilité d'un peuple à une infrastructure qu'un État étranger peut sommer d'ouvrir. La souveraineté, ici, n'est pas du nationalisme : c'est garder ce graphe sous une loi que nous pouvons démocratiquement contrôler.

Un constat de droit, pas une opinion. En 2020, la Cour de justice de l'Union européenne (arrêt *Schrems II*¹) a jugé le droit de surveillance américain³ incompatible avec la protection des données européennes.

DEUX FUTURS

2042 ou 1984 ?

L'infrastructure du lien social peut prendre deux directions. L'une s'installe déjà, par défaut. L'autre est un choix — le nôtre.

1984 — le modèle extractif	2042 — le modèle souverain
• Notre générosité devient l'actif de données d'un tiers • L'infrastructure du soin dépend d'opérateurs privés, hors du contrôle démocratique • Le citoyen devient un produit • Des données extractibles, sous loi étrangère, sans retour en arrière • La donnée comme levier de surveillance	• Notre temps donné reste la trace d'un lien, et nous appartient • L'infrastructure est un commun, gouverné collectivement • Le citoyen reste souverain • Des données sous droit européen, auditable, réversibles • La confiance pour fondation — des règles écrites

1984 n'est pas une prophétie : c'est une pente, celle du modèle par défaut. 2042 est une décision — que nous nous engageons à **prouver**, pas seulement à énoncer.

Héberger en Europe ne suffit pas.

Une entreprise de droit américain — ou sa filiale — peut être contrainte de livrer les données qu'elle héberge, même si ses serveurs sont physiquement en France (*CLOUD Act*, 2018²). La souveraineté ne se mesure pas à la géographie des serveurs, mais à la **nationalité juridique de l'opérateur**.

Résidence des données

Où sont physiquement les serveurs.

Souveraineté juridique

À quelle loi obéit l'opérateur. ← ce qui compte.

Notre exigence : des données opérées par un acteur français, non soumis à une loi extraterritoriale, avec pour horizon la qualification **SecNumCloud** de l'ANSSI⁵.

Cap : la France, sous droit français.

Nous migrons notre infrastructure vers un hébergeur de **droit français**, pour qu'aucune donnée personnelle ne dépende plus d'un fournisseur soumis au CLOUD Act. Notre base applicative reposera sur une brique **open-source auto-hébergée**, maîtrisée de bout en bout. C'est un engagement daté — et nous le rendons public *avant* de l'avoir achevé.

La transparence vaut aussi pour ce qui reste à faire. Une partie de notre infrastructure repose encore sur des fournisseurs que nous remplaçons ; d'ici là, nous appliquons chiffrement et minimisation des données. L'avancement de cette migration est communiqué à nos partenaires.

OUVERT & RÉVERSIBLE

Rien à cacher, rien qui vous enferme.

Notre code est ouvert et auditable. Vos données vous appartiennent : portabilité complète, export à tout moment, aucune dépendance propriétaire. Un partenaire peut vérifier, reprendre, ou partir — sans friction. La confiance se prouve, elle ne se décrète pas.

STRUCTURE, MISSION & CONSTITUTION

Des règles écrites, pas des promesses.

Ce qui protège une infrastructure du lien social, ce sont des règles écrites, opposables, gouvernées : notre **Constitution numérique** (constitution.temposystem.fr) — voix « nous », pas de dark patterns, droits sur les données, réversibilité. Elle transforme « faites-nous confiance » en « vérifiez nos règles ».

La marque **TEMPOSYSTEM** est déposée à l'INPI (2026). Notre trajectoire vise le statut de **société à mission** (loi PACTE, 2019⁸) et l'agrément **ESUS**.

CONFORMITÉ

Nos engagements de conformité.

RGPD by design⁴

Minimisation, consentement, droit à l'effacement, registre des traitements.

Accessibilité RGAA⁷

Site et application visent la conformité (niveau AA).

Mentions & confidentialité

Publiques et à jour.

Réversibilité

Portabilité et sortie sans coût, inscrites contractuellement.

IMPACT

Mesurer ce qui compte.

TEMPOSYSTEM mesure le temps donné entre citoyens, associations et territoires. Chaque seconde offerte devient une trace vivante — pas une créance, pas une monnaie, mais la preuve d'un lien.

Vos questions, nos réponses.

Où sont hébergées les données ?

Nous migrons vers un hébergement en France, chez un opérateur de droit français. Aujourd'hui, une partie de notre infrastructure repose encore sur des fournisseurs que nous remplaçons ; notre engagement est de n'héberger, à terme, aucune donnée personnelle hors d'Europe, sous droit français.

Êtes-vous soumis au CLOUD Act ?

C'est précisément le risque que notre migration vise à éliminer. Tant qu'elle n'est pas achevée, nous appliquons des mesures de protection (chiffrement, minimisation) ; notre cible est une infrastructure opérée par une société de droit français, sans filiale américaine, hors du champ du CLOUD Act — car la localisation des serveurs ne suffit pas (Schrems II, CJUE 2020).

Êtes-vous conformes au RGPD ?

Oui, dès la conception : minimisation, base légale et consentement, droits d'accès/rectification/effacement, registre des traitements. Un point de contact est joignable pour l'exercice des droits.

Le code est-il ouvert et auditable ?

Oui, publié et consultable. Une DSI ou un auditeur peut vérifier par lui-même comment les données sont traitées.

Peut-on récupérer / exporter les données ?

Oui, à tout moment, dans un format ouvert et réutilisable. Le droit à la portabilité (art. 20 RGPD) est outillé : l'export est natif.

Que se passe-t-il si l'on veut partir ?

Vous partez avec vos données, sans friction ni coût de sortie. Aucune dépendance propriétaire ; la réversibilité est un engagement contractuel.

Quelle est votre structure juridique ?

Marque TEMPOSYSTEM déposée à l'INPI (2026). Activité portée par [structure actuelle], trajectoire visant société à mission (loi PACTE) et agrément ESUS.

Visez-vous SecNumCloud ?

Oui. SecNumCloud (ANSSI) garantit résidence ET souveraineté juridique — niveau attendu pour les données sensibles du public (doctrine « Cloud au centre », 2021⁶).

Le site est-il accessible (RGAA) ?

Oui, accessibilité visée dès la conception (niveau AA). Une déclaration d'accessibilité est publiée.

Comment financez-vous le service ?

Modèle soutenable : l'essentiel gratuit, pas de paywall avant la valeur. Adhésion, soutien, partenariats — jamais la revente des données.

Références

1. Arrêt « Schrems II » — CJUE, 16 juillet 2020, affaire C-311/18 (surveillance US incompatible avec le RGPD). curia.europa.eu
2. CLOUD Act — *Clarifying Lawful Overseas Use of Data Act*, États-Unis, 2018 (Pub. L. 115-141). congress.gov
3. FISA, section 702 — 50 U.S.C. § 1881a.
4. RGPD — Règlement (UE) 2016/679 du 27 avril 2016 (CELEX 32016R0679). eur-lex.europa.eu
5. Référentiel SecNumCloud — ANSSI. cyber.gouv.fr
6. Doctrine « Cloud au centre » — Circulaire du Premier ministre, 5 juillet 2021. legifrance.gouv.fr
7. RGAA 4.1 — Référentiel général d'amélioration de l'accessibilité, DINUM. accessibilite.numerique.gouv.fr
8. Loi PACTE — Loi n° 2019-486 du 22 mai 2019 : société à mission (art. 176) ; agrément ESUS (art. L. 3332-17-1 code du travail). legifrance.gouv.fr
9. Constitution numérique — TEMPOSYSTEM. constitution.temposystem.fr

CONTACT

Nous écrire

[Raison sociale / nom] — [adresse]

Courriel : [contact@...] · Web : temposystem.eu

TEMPOSYSTEM est une initiative indépendante. Ce document n'est pas affilié aux institutions de l'Union européenne et n'exprime aucune position officielle de celles-ci. Certains engagements de souveraineté décrits ici sont en cours de réalisation ; leur état d'avancement est communiqué en toute transparence.

TEMPOSYSTEM — Dossier partenaire · temposystem.eu · Les mentions [À COMPLÉTER] doivent être renseignées avant diffusion.